



Vœux de vos autorités

Les jours ont défilé comme emportés par un coup de foehn et voici déjà revenu le mois de décembre, avec son cortège de célébrations et de scintillements, mais aussi de frimas et autres giboulées.

Le mois de décembre, c'est aussi le moment de regarder par-dessus son épaule et de mesurer le chemin parcouru. Durant un bref instant reviennent les images qui ont balisé 2018.

On y trouve les projets d'aménagement urbain, qui visent à court terme à améliorer la sécurité et le confort d'utilisation de l'espace public pour nous tous. Des plans et des chiffres ont été présentés à la population lors d'une séance d'information le 4 octobre à la salle polyvalente, où vous êtes venus nombreux. Nous nous réjouissons de votre intérêt!

De manière un peu moins visible, la révision du Plan général d'affectation fait également son bonhomme de chemin, même si celui-ci est un peu plus complexe du fait de notre dépendance des services de l'État, dont il n'est pas toujours aisé d'obtenir des informations précises. En attendant d'y voir plus clair, et pour gagner en sérénité, un moratoire a été décidé sur les permis de construire, et de ce fait aucune nouvelle habitation ne verra le jour prochainement.

La géothermie profonde a aussi reçu un nouvel élan, avec la mise à l'enquête de tous les éléments qui permettront d'explorer et d'exploiter cette source d'énergie naturelle contenue dans notre sous-sol. Là aussi, la population de Lavey, invitée à Lavey-les-Bains pour la séance d'information organisée par les promoteurs du projet AGEPP, a pu se faire sa propre idée sur ce projet prometteur et dont la commune de Lavey-Morcles est partenaire.

L'accueil parascolaire pour les enfants scolarisés à Lavey commence gentiment à prendre forme, et le Temple de Lavey-Village a retrouvé tout son lustre, augurant d'une magnifique célébration de la Nativité.

Tant de chemin parcouru – et tant restant à faire. Car pour avancer, le regard doit se porter résolument vers l'avenir et donc vers 2019 qui sera, selon toute vraisemblance, l'année des choix. En Suisse, les choix sont par nature consensuels. Pour l'aménagement urbain, nous tenterons de trouver le meilleur équilibre entre améliorations réelles de la qualité de vie et charge respectueuse de chaque contribuable. L'accueil parascolaire verra le jour pour la rentrée 2019, et l'église catholique aura elle aussi subi sa cure de jouvence.

Mais, alors qu'elles traitent ces dossiers, vos autorités n'oublient jamais qu'elles sont avant tout à votre service, vous à qui nous souhaitons le meilleur pour l'an qui s'ouvre: bien sûr une bonne santé, mais aussi du bonheur, de l'amour et de l'amitié, dont nous n'avons jamais trop.

INAUGURATION DU TEMPLE DE LAVEY APRÈS DE LOURDS TRAVAUX DE RÉFECTION



Le 11 novembre dernier, une soixantaine de personnes ont participé à l'inauguration du Temple, répondant à l'invitation de la Paroisse des 2 Rives. Les travaux débutés en 2016 se sont achevés en mai 2018, et le Temple a fait peau neuve, pour le plus grand plaisir des paroissiens.

Un peu d'histoire : C'est en séance du 3 décembre 1887 que le Conseil communal décide, à la suite d'une lettre d'un comité d'initiative, de construire une chapelle à Lavey. Une commission composée de 7 membres fut nommée pour étudier la question. Les quelque CHF 3'000.- récoltés ne suffisaient pas pour réaliser les travaux, c'est pourquoi une demande de subside fut faite auprès de l'État. Ce dernier émettait trois demandes :

- Que l'église à construire le soit d'après les plans et devis présentés.
- Que l'église soit ouverte au culte public avant la fin de l'année prochaine, soit 1888.
- Que les votations politique n'aient pas lieu dans cette chapelle.

Le Temple fut inauguré en 1889.

Manifestations 2019

Date	Qui	Quoi
Mardi 1 ^{er} janvier	Fanfare	Souper saucisses
Jeudi 10 janvier	Atelier de l'Avenir	Reprise des activités
Lundi 14 janvier	APPEL	Poulailler ouvert
Dimanche 20 janvier	Ski-Club	Sortie
Vendredi 25 janvier	Municipalité	Réception nouveaux citoyens et habitants
Dimanche 10 février	APPEL	Sortie neige
Lundi 11 février	APPEL	Poulailler ouvert
Dimanche 17 février	Ski-Club	Concours des familles
Jeudi 21 février	FSG Lavey	Assemblée générale
Vendredi 1 ^{er} mars	Paroisses	Journée Mondiale de Prière
Dimanche 3 mars	Carna-Club	Carnaval
Dimanche 10 mars	Ski-Club	Sortie
Lundi 11 mars	APPEL	Poulailler ouvert
Mercredi 13 mars	Paroisse protestante des 2 Rives	Assemblée générale
Dimanche 24 mars	Ski-Club	Sortie
Mercredi 3 avril	Paroisses	Soupe de Carême
Lundi 8 avril	APPEL	Poulailler ouvert
Mercredi 17 avril	APPEL	Activité de Pâques
Dimanche 21 avril	Paroisse protestante des 2 Rives	Aube de Pâques avec petit déjeuner
Dimanche 5 mai	Paroisse catholique	Kermesse
Dimanche 12 mai	Paroisse protestante des 2 Rives	Confirmations
Dimanche 12 mai	Ski-Club	Rallye
Lundi 13 mai	APPEL	Poulailler ouvert
Samedi 25 mai	Ski-Club	Corvée printemps
Vendredi 31 mai	Fanfare	Aubade
Samedi 15 juin	Association « Nuit Rocanne »	Nuit Rocanne
Jeudi 1 ^{er} août	Roccan's team	Fête Nationale
Dimanche 15 septembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte du Jeûne Fédéral
Samedi 28 septembre	Ski-Club	Corvée automne
Sam. 28 et Dim. 29 septembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Vente de paroisse
Samedi 19 octobre	Ski-Club	Brisolée
Vendredi 15 novembre	Ski-Club	Assemblée générale
Jeudi 21 novembre	Ski-Club	Assemblée des gardiens
Dimanche 1 ^{er} décembre	Paroisses	Feu de l'Avent sur la colline du Boët
Vendredi 6 décembre	Paroisses	1 ^{ère} Fenêtre de l'Avent
Vendredi 6 décembre	APPEL	Saint Nicolas
Vendredi 13 décembre	Paroisses	2 ^e Fenêtre de l'Avent
Samedi 14 décembre	Municipalité	Noël des Aînés
Dimanche 15 décembre	Paroisses	Noël des familles au Couvert
Vendredi 20 décembre	Paroisses	3 ^e Fenêtre de l'Avent

En général, l'Atelier de l'Avenir a lieu le jeudi toutes les deux semaines.

Décisions du Conseil communal

En 2018, le Conseil communal a adopté les préavis suivants:

- le 21 septembre 2018 : Préavis No 02/2018, arrêté d'imposition pour l'année 2019
- le 21 septembre 2018 : Préavis No 03/2018, création d'une zone réservée communale

Les préavis ci-dessus peuvent être consultés sur le site internet de la commune, sous la rubrique Autorités – Municipalité.

Ramassage des ordures 2019

Depuis notre partenariat avec la déchetterie de Saint-Maurice, le maintien du ramassage de la ferraille et des objets encombrants avait été gardé à titre transitoire. Dans le but de réduire la taxe unique, la Municipalité a décidé, à l'avenir, de supprimer ces ramassages particuliers. Ceux qui sont mentionnés sur le présent avis seront donc les derniers opérés de cette manière. Aussi, nous encourageons fortement la population à profiter de ces ultimes ramassages.

Toutes les informations sur l'élimination des déchets sont disponibles sur le site internet lavey.ch à la rubrique Administration/Déchets

Lavey

Ordures ménagères

Tous les vendredis dès 13h
Les sacs taxés officiels sont à déposer au bord de la route **uniquement** le matin du jour de la collecte.

Vendredi-Saint

Jeudi 18 avril en lieu et place du vendredi 19

Objets encombrants

Mercredi 8 mai dès 8h
À déposer au même endroit que les sacs à ordures.

Ferraille

Mercredi 15 mai dès 8h
À déposer au même endroit que les sacs à ordures.

Papiers et cartons

Nous vous rappelons qu'il n'y a plus de ramassage général. Une benne est à disposition toute l'année sur le parking de la Salle polyvalente.

Le papier peut également être déposé au point de collecte de la STEP et à la déchetterie de Saint-Maurice.

Appareils ménagers

Mercredi 22 mai
Élimination uniquement des frigos, congélateurs, lave-linge et lave-vaisselle. Merci de s'annoncer au bureau communal. Les autres types d'appareils (téléviseurs, ordinateurs, etc.) doivent être rapportés sur les lieux de vente pour recyclage. Ceux-ci ont l'obligation de les reprendre, indépendamment du vendeur initial.

Morcles

Ordures ménagères

Tous les jeudis dès 7h
Jeudi de l'Ascension : mercredi 29 mai en lieu et place du jeudi 30

Objets encombrants, ferraille, frigos et appareils ménagers

Mercredi 7 août dès 7h

Voyage dans le passé

Archives communales de Lavey-Morcles

Probablement de la première partie de 1709

L'hiver 1708-1709 fut très rigoureux en Europe

Pétition à Leurs Excellences de la République du Valais

Très Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs,

La Communauté de Lavey rière la Paroisse de Bex et de la Jurisdiction du Noble et tres Reverend Seigneur Abbé de St Maurice, se trouvant dans une situation assez triste la presente année, en ce que non seulement une partie de leurs fèves ont esté gelées dans la Montagne, mais de plus que la prise des Châtaignes leur a été entièrement enlevée par le froid extraordinaire qu'il a fait cette authonne passé; ce qui la met dans la nécessité à prendre la liberté de représenter à Vos Excellences avec tout le respect dont ils sont capables qu'estants les plus proches voisins de St-Maurice, ils travaillent non seulement une grande partie des biens des Principaux dudit St Maurice, et singulierement leurs vignes, comme aussi celles qui appartiennent à la Royale et Celebre Abbaije, considerations qui font esperer aux humbles exposants, que vos dittes Excellences voudront bien par effet de leur bonté ordinaire luy accorder la permission d'achepter et sortir quarante mesures de graines par semaines à les prendre sur les marchés de Martigni ou de Monthey; en observant d'indiquer à chaque fois fidèlement le tout au Magnifique et tres honoré Seigneur Gouverneur dudit St Maurice, à celle fin qu'il ne se puisse glisser aucun abus là-dessus; ce qu'obtenants de vos Excellences pour le soulagement et usage propre de leurs familles, les engagent d'autant plus à redoubler leurs vœux au Tout puissant pour la constante prospérité de vos dittes Excellences et fleurissante République.

Remarques :

- Il est caractéristique d'une supplique de ne pas porter de date, le Seigneur répondait quand il lui plaisait.

- Ce texte met bien en évidence la situation particulière de Lavey qui, inclus dans les terres de Leurs Excellences de Berne, dépendait, pour une bonne partie de son territoire, de l'Abbaye de Saint-Maurice.



« La cabine à combines est en route ! »

Vous l'aurez remarqué, la cabine téléphonique de la maison communale n'est plus utilisée. La commune a proposé à l'Association des Parents (APPEL) d'en faire une boîte à troc ou mini-bibliothèque ! Le projet a pris son envol, et un groupe de motivés a mis la main à la visseuse pour préparer cette « Cabine à Combines ».

Le but ? Y déposer des livres, des jouets ou encore glaner quelques affaires. Mais surtout, redynamiser le centre du village et offrir un petit coin de partage ! Cette cabine est la vôtre, et nous souhaitons longue vie à ce projet !



Le déneigement

Le déneigement est en grande partie assuré par les employés communaux. Ces derniers, au nombre de trois, assurent un service de piquet du 1^{er} novembre au 30 avril de chaque année. Lors de fortes précipitations, ils œuvrent par ordre de priorité. Nous profitons de ces quelques lignes pour vous rappeler les obligations communales pour le service hivernal.

Règlement d'application de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (RLRou)

Art. 5 Service hivernal (art. 23 LR)

« Lors du déblaiement des routes, l'État ou les communes ne sont pas tenus de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées. Les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route, ni à y déverser celle des toits.

Les riverains sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers de la route et des trottoirs. »

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pensez à la Fête des voisins

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous contacter pour organiser la traditionnelle Fête des voisins et nous vous en remercions. Celle-ci a pour objectif de favoriser la rencontre et de renforcer les liens sociaux entre les habitants d'un même immeuble, d'une même allée, qui se côtoient toute l'année sans prendre forcément le temps de se connaître. Cette année, la Fête des voisins aura lieu le **vendredi 24 mai 2019**, alors n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir du matériel et plus d'information.

Classes de dureté

En Suisse, on distingue six classes de dureté de l'eau :

Dureté en °fH	Dureté en mmol/l	Appréciation
0 à 7	0 à 0,7	très douce
7 à 15	0,7 à 1,5	douce
15 à 25	1,5 à 2,5	moyennement dure
25 à 32	2,5 à 3,2	assez dure
32 à 42	3,2 à 4,2	dure
42	4,2	très dure

Les duretés mesurées dans notre commune sont :

18° fH Lavey 19° fH Morcles

La commune de Lavey-Morcles présente une bonne moyenne concernant la dureté de l'eau, car en règle générale plus l'eau est dure, plus il faut entretenir les appareils domestiques (traitements anticalcaire) et plus il faut augmenter le dosage des lessives.